

Pilier BA Histoire de l'art : Dispositions transitoires des étudiant-e-s N-1 selon le pilier de destination

Les étudiant-e-s ont théoriquement validé 30 ECTS durant l'année 2020-2021 : 4 x 2 en proséminaires, 12 en enseignements introductifs, 10 en latin ou grec fondamental et/ou remplacement.

Pour les étudiant-e-s poursuivant un pilier à 30 ECTS :

- 3 proséminaires sont validés pour 6 ECTS dans le Module 3.

Pour les étudiant-e-s poursuivant un pilier à 60 ECTS :

- 3 proséminaires sont validés pour 6 ECTS dans le Module 3, le 4^e est validé dans le Bloc 1 ;
- les éventuels crédits de latin ou de grec sont validés dans le Bloc 1 ;
- pour les étudiant-e-s qui ont validé 5 ou 10 ECTS en remplacement du latin, les Lectures introductives en Histoire de l'art (5 ECTS) et l'Enseignement à choix (5 ECTS) sont validés dans le Bloc 1.

Pour les étudiant-e-s poursuivant un pilier à 90 ou à 120 ECTS :

- 3 proséminaires sont validés pour 6 ECTS dans le Module 3, le 4^e est validé dans le Bloc 3 ;
- les éventuels crédits de latin ou de grec sont validés dans le Bloc 3 ;
- pour les étudiant-e-s qui valident 10 ECTS en remplacement du latin, les Lectures introductives en Histoire de l'art (5 ECTS) sont validées dans le Bloc 1 et l'Enseignement à choix (5 ECTS) dans le Bloc 3 ;
- pour les étudiant-e-s qui valident 5 ECTS en remplacement du latin, les Lectures introductives en Histoire de l'art (5 ECTS) sont validées dans le Bloc 1.

PE 2021		Pilier 30	Pilier 60	Pilier 90	Pilier 120	Crédits 2020-21
Module 1	Introduction à l'histoire de l'art	12	12	12	12	12
	Histoire de l'art antique I	6	6	6	6	3
	Histoire de l'art médiéval I					3
	Histoire de l'art moderne I	6	6	6	6	3
	Histoire de l'art contemporain I					3
Module 2	Introduction aux études d'histoire de l'art 1	6	6	6	6	
	Introduction aux méthodes d'histoire de l'art	3	3	3	3	
	Introduction aux méthodes d'histoire	3	3	3	3	
Module 3	Introduction aux études d'histoire de l'art 2	12	12	12	12	
	Histoire des techniques artistiques	3	3	3	3	
	TP techniques artistiques	3	3	3	3	
	Proséminaire 1*	3	3	3	3	2
	Proséminaire 2*	3	3	3	3	2
Module 4	Histoire de l'art 1	-	18	18	18	
	Cours de spécialisation 1 + 2 + 3		6+6+6	6+6+6	6+6+6	
Bloc 1	Compétences transversales 1		6	6	6	
	Cours transversal au choix ou Voyage d'études ou Lectures dirigées		6	6	6	2*
						0-5-10

PE 2021 (suite)		Pilier 30	Pilier 60	Pilier 90	Pilier 120	Crédits 2020-21
Bloc 2	Mémoire de BA	-	6	6	6	
Module 5	Histoire de l'art 2	-	-	18	18	
	Cours-séminaire de spécialisation 1 + 2 + 3		-	6+6+6	6+6+6	
Bloc 3	Compétences transversales 2	-	-	12	12	
	Cours de langue fondamentale/scientifique			3-6	3-6	0-5-10
	Enseignements au choix			6	6	2*
	Stage en musée			6	6	
Bloc 4	Histoire de l'art 3	-	-	-	30	
Total		30	60	90		

* 2 **proséminaires de 2 ECTS chacun** ne sont plus proposés dans le plan d'études 2021, un sera validé dans le Module 3, l'autre dans le Bloc 1 du pilier à 60 ECTS, ou dans le Bloc 3 des piliers à 90 ou à 120 ECTS.